



SADC ATLANTIC

Le MCSCC de la SADC : œuvrer pour un avenir commun



PLUS DE DEUX DÉCENNIES D'ENGAGEMENT RÉGIONAL AU SEIN DE LA RÉGION DE LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC) POUR LUTTER CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (INN), ET PROTÉGER NOS RESSOURCES HALIEUTIQUES

Les enjeux



2,6 millions
de tonnes de
poisson produites
chaque année



Contribuant
à hauteur de
2 pour cent au
PIB de la SADC



Généralant
152 millions
de dollars
d'exportations



Employant 145 000
personnes et
bénéficiant à plus
d'un million de
personnes



Fournissant 11 kg
de poisson par
personne chaque
année, contribuant
ainsi à la sécurité
alimentaire et
nutritionnelle

En quoi est-ce important?

Bien que les pertes économiques dues à la pêche INN soient difficiles à estimer, les chiffres indiquent des pertes mondiales annuelles atteignant 23,5 milliards de dollars. Les opérateurs de pêche illégale sont motivés par le gain, et les points chauds de leurs opérations comprennent les océans Indien et Atlantique, bordant l'Afrique australe. Les effets de la pêche illégale peuvent être sévères, en particulier pour les États côtiers qui sont confrontés à divers défis en matière de développement.

Les pertes subies par les communautés côtières dépendantes du poisson comme source de nutrition, d'emploi et de revenu sont bien documentées. Les pêcheurs, eux, signalent une diminution des captures, des incursions de navires industriels dans des zones restreintes et des dommages délibérément infligés à leurs navires et à leurs engins de pêche.

La pêche INN contribue à la surexploitation des ressources halieutiques et a un impact négatif sur les efforts de reconstitution des populations de poissons déjà épuisées et des écosystèmes endommagés. Il est nécessaire d'agir dès maintenant pour protéger la santé des océans, la biodiversité et les ressources halieutiques. Il convient de veiller à ce que les pêcheries continuent de procurer des avantages en matière d'alimentation et de nutrition, ainsi que des moyens de subsistance et des bénéfices économiques aux citoyens de la SADC.

Alors que les projections démographiques prédisent une augmentation de la population mondiale à 9,8 milliards d'habitants en 2050, dont une grande partie proviendra vraisemblablement des pays africains, la protection de nos ressources halieutiques n'a jamais été aussi importante.

La pêche illégale à grande échelle est très souvent systématique, organisée et transnationale, et peut aller de pair avec d'autres activités criminelles. Cela est soit dû au fait que les activités illégales sont liées aux entreprises de pêche (par exemple, évasion fiscale, blanchiment d'argent) ou au fait que les personnes impliquées sont liées à d'autres activités de la criminalité transnationale organisée, telles que le trafic de drogue, le trafic d'êtres humains ou le commerce illégal de produits de la faune sauvage, tout cela étant étroitement lié aux opérations de pêche.

Alors que les attentes en matière de croissance bleue exercent de nouvelles pressions sur le milieu marin, il est important de rappeler qu'une économie bleue prospère et durable suppose un secteur maritime et de la pêche respectueux des réglementations. À défaut, le concept de croissance bleue échouera, ne contribuera pas à la croissance nationale ou régionale et pourrait même devenir autodestructeur.

Les fondements de notre coopération régionale : le protocole de la SADC sur les pêches (2001)



Première politique régionale et juridiquement contraignante pour guider le secteur



Inspiré du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable de 1995



Renforcé par la Déclaration d'engagement de la SADC sur la lutte contre la pêche INN (2008)





De la Déclaration d'Engagement de 2008 de la SADC sur la lutte contre la pêche INN à la création du Centre Régional de Coordination pour le Suivi, le Contrôle et la Surveillance

En août 2017, le Conseil des ministres de la SADC, reconnaissant la nécessité d'établir une organisation pour coordonner les mesures liées au suivi, au contrôle et à la surveillance (MCS) des pêches dans la région de la SADC, a approuvé une charte pour établir un Centre de Coordination pour le MCS des Pêches d'Afrique australe (MCSCC).

La Charte est entrée en vigueur le 8 avril 2023, après que les deux tiers des pays de la SADC en sont devenus signataires. Cette étape a été franchie le 9 mars 2023 à Gaborone, lorsque le Botswana est devenu le onzième signataire.

La lutte contre la pêche INN via le centre MCSCC : les pays de la SADC n'agissent plus seuls

Le Centre MCSCC est une étape importante pour permettre à la SADC d'accroître sa capacité à lutter contre la criminalité organisée dans le domaine de la pêche et contre la pêche INN. En travaillant de manière collaborative, en impliquant tous les secteurs et les pays, la région sera mieux équipée pour fournir une réponse unie et intégrée à l'appui de la protection des ressources halieutiques de la SADC.

Le Centre MCSCC se concentrera sur trois domaines de travail clés : le partage d'informations, le renforcement des capacités et la coordination des activités. Ce champ d'action ouvre l'opportunité de surveiller les océans, les lacs et les rivières de la SADC, ainsi que de comprendre et de tenir compte de leur connectivité.

Le recueil et le partage d'informations entre les pays ainsi qu'une meilleure compréhension de celles-ci augmentera la transparence, et permettra de définir un plan d'action régional efficace pour soutenir la protection des ressources halieutiques de la SADC.



Soutenir la Collecte et l'Échange d'Informations

Les agents de MCS dépendent d'un accès facile à des données de qualité pour réaliser les activités de MCS et valider les informations de manière efficace et efficiente. Disposer d'informations à jour, facilement accessibles et fiables soutient les systèmes de décisions en matière de gestion des pêches et apporte des bases solides pour éclairer les prises de décisions en matière de conformité et d'application de la loi.

Le Centre MCSCC de la SADC :

- ✓ Développera un registre régional des navires de pêche
- ✓ Surveillera l'activité des navires
- ✓ Partagera des données et des informations de MCS
- ✓ Hébergera et coordonnera un portail d'information et de communication



Soutenir le Développement des Capacités Humaines et Institutionnelles en Matière de MCS

Les capacités humaines et institutionnelles sont essentielles aux activités nationales et régionales en matière MCS et sont cruciales pour mettre fin à la pêche illégale. Le Centre MCSCC fournira un soutien national et des opportunités régionales de renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de MCS.

Le Centre MCSCC de la SADC :

- ✓ Renforcera et soutiendra les capacités nationales de MCS



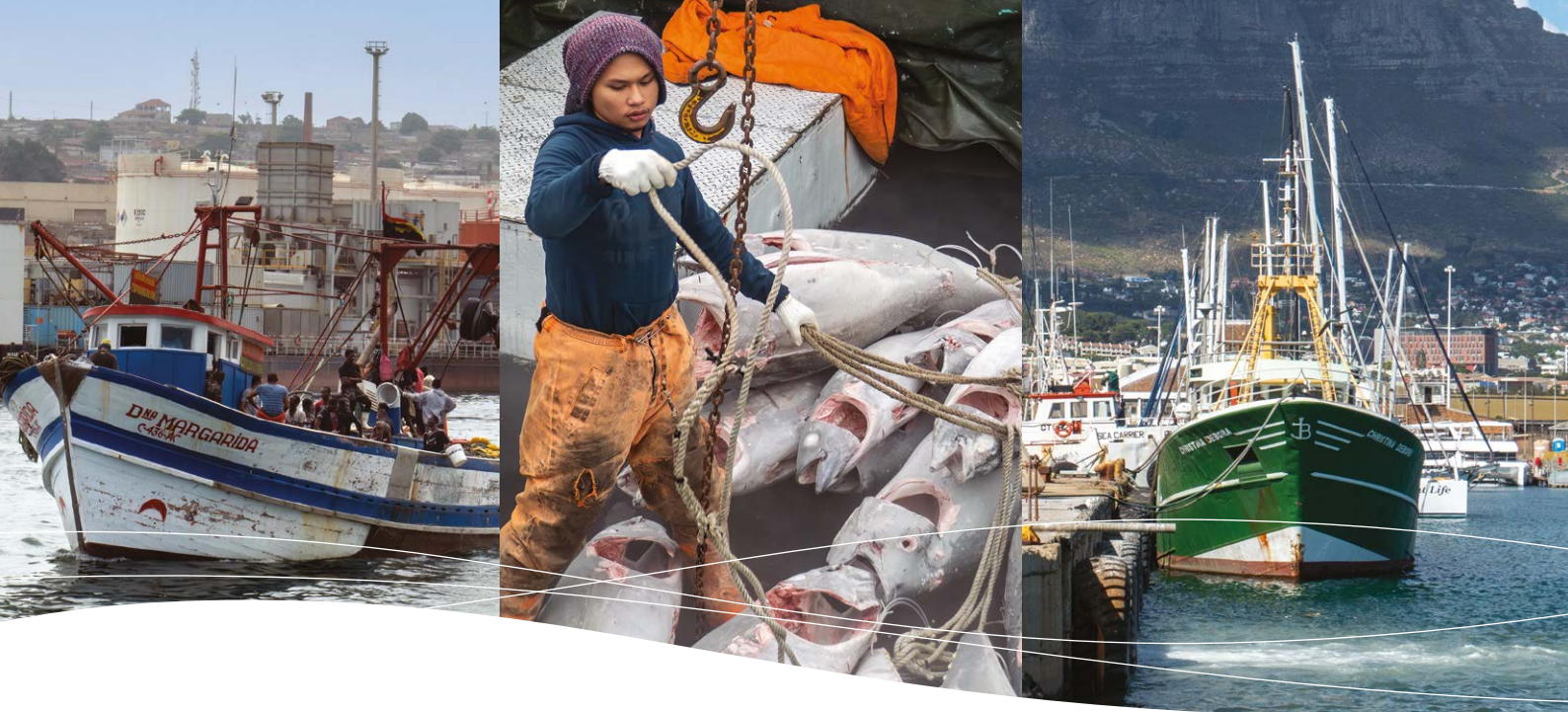
Soutenir et Coordonner les Actions Régionales de MCS

La coordination des actifs et des ressources peut apporter de réels avantages financiers et stratégiques. L'impact des actions de MCS est amplifié lorsqu'elles sont coordonnées, par exemple lorsque tous les ports de la région refusent l'accès aux navires répertoriés INN ou à haut risque, ou lorsque tous les États côtiers refusent de leur attribuer des licences.

L'appui technique du MCSCC dans toute la région de la SADC peut permettre d'obtenir des avantages immédiats et à long terme, par exemple en développant des processus opérationnels, en effectuant des contrôles approfondis et efficaces, en facilitant la prise de décisions et en agissant contre les opérateurs de pêche INN.

Le Centre MCSCC de la SADC :

- ✓ Coordonnera la surveillance régionale des pêches
- ✓ Coordonnera les observateurs régionaux des pêches
- ✓ Fournira un soutien à l'application des lois sur la pêche et une expertise juridique
- ✓ Soutiendra la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port



LE PROJET SADC ATLANTIC SOUTIENT LES PAYS DE LA CÔTE ATLANTIQUE – ANGOLA, NAMIBIE ET AFRIQUE DU SUD – A S’ENGAGER PLEINEMENT DANS LE MCSCC

Pour ces pays, les pêcheries partagées du grand écosystème marin du courant de Benguela apportent d’importants avantages économiques, environnementaux et sociaux.

Depuis 2013, ils coopèrent promouvoir une approche régionale coordonnée de la conservation, de la protection, de la réhabilitation, de la valorisation et de l’utilisation durable à long terme de ces ressources partagées à travers la mise en œuvre de la Convention du Courant de Benguela.

Les trois pays ont signé la Charte portant création du Centre MCSCC.

Le renforcement de la coopération de ces pays avec le Centre MCSCC contribuera à promouvoir davantage la coopération régionale, le partage d’informations et le partage efficient des actifs dans la lutte contre la pêche INN.



Le projet se concentre sur le renforcement des capacités pour :



CONTRÔLER

- Produire un manuel d'évaluation des risques
- Développer une base de référence des capacités de MCS
- Dispenser des formations sur l'évaluation des risques
- Soutenir les évaluations des risques au niveau national



VALIDER

- Effectuer un suivi des navires de pêche
- Développer des boîtes à outils de MCS
- Soutenir les inspections de navires
- Renforcer les capacités de suivi des navires



ANALYSER

- Rechercher des navires à haut risque
- Analyser et évaluer les preuves
- Élaborer des supports de partage d'expériences
- Élaborer des recommandations politiques



INTÉGRER

- Soutenir le partage d'informations
- Renforcer la coopération régionale
- Renforcer les capacités de partage d'informations
- Identifier les liens de coopération et de partage d'informations



ANGOLA

Ports

Ports désignés pour utilisation par les navires étrangers : Luanda, Lobito et Namibe

Flotte de pêche

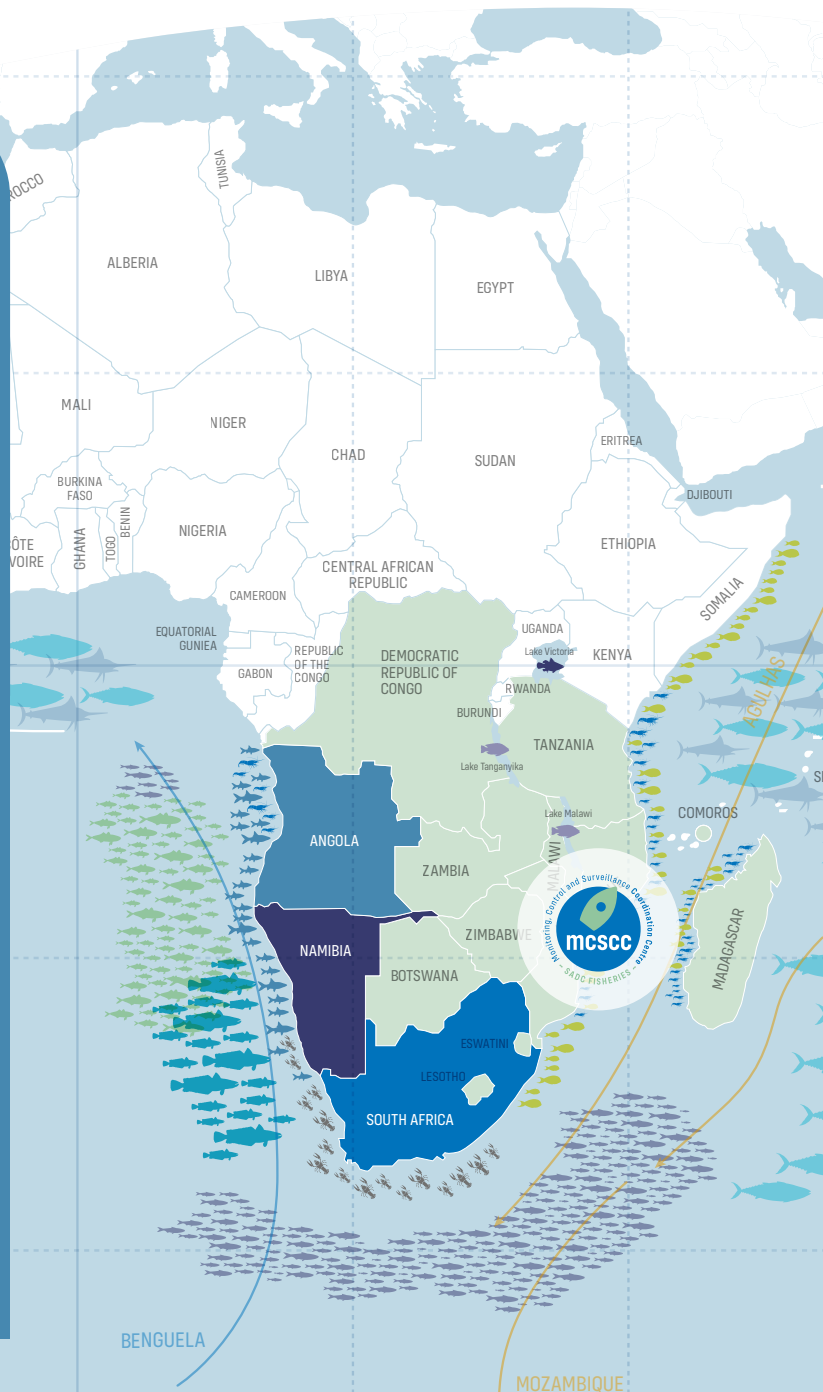
- 150 navires de pêche industrielle
- 90 navires de pêche semi-industrielle
- 8 000 navires de pêche artisanale

Protéger les pêcheries angolaises... pour la durabilité et la sécurité alimentaire

- La consommation annuelle de poisson par habitant est de 20,2 kg
- Plus de 80 pour cent de la production de poisson angolaise sont vendus sur le marché intérieur
- L'exportation de petits poissons pélagiques est actuellement interdite dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire en Angola

Renforcer la coopération régionale pour...

- Lutter contre les activités INN et la criminalité associée
- Résoudre les problèmes liés aux violations du droit du travail et aux mauvaises conditions de travail des travailleurs du secteur de la pêche
- Soutenir la collaboration avec les pays voisins, notamment la Namibie





NAMIBIE

Ports

Ports désignés pour utilisation par les navires étrangers : Walvis Bay et Lüderitz

Flotte de pêche

- 146 navires de pêche industrielle
- 76 navires de pêche semi-industrielle
- 25 vedettes de pêche sportive

Protéger les pêcheries namibiennes... l'un des principaux moteurs de l'économie

- Plus de 90 pour cent des produits de la pêche sont exportés
- Les exportations de poisson représentent 14,5 pour cent des recettes d'exportation
- La pêche contribue à hauteur de 4,5 pour cent au PIB national
- Le secteur de la pêche crée des emplois pour plus de 18 000 personnes
- La consommation annuelle de poisson par habitant est de 16,59 kg

Renforcer la coopération régionale pour...

- Empêcher les activités INN et la criminalité associée dans la zone économique exclusive (ZEE) namibienne
- Lutter contre les problèmes de traite des êtres humains et de violations du droit du travail à bord des navires de pêche
- Soutenir la collaboration avec les pays voisins, notamment l'Angola



AFRIQUE DU SUD

Ports

Ports désignés pour utilisation par les navires étrangers : Le Cap, Durban, Port Elizabeth

Flotte de pêche

- 661 navires de pêche industrielle
- 554 navires de pêche semi-industrielle
- 1322 navires de pêche artisanale

Protéger les pêcheries d'Afrique du Sud... conformément au principe selon lequel les ressources halieutiques appartiennent à tous les Sud-Africains

- Un secteur stratégique dans la vision sud-africaine d'une économie océanique plus large
- Fournit des emplois directs et indirects à 60 000 personnes
- La plus grande nation exportatrice de poisson de la SADC, avec la Namibie
- Quelque 147 communautés de pêcheurs, 28 338 ménages de pêcheurs et environ 29 233 personnes dépendent de la pêche pour leur subsistance.

Renforcer la coopération régionale pour...

- Lutter contre les activités INN, en particulier la collecte et le commerce illégal d'espèces de grande valeur comme les ormeaux et les ailerons de requin
- Résoudre les problèmes de violations des droits de l'homme à bord des navires de pêche
- Collaborer pour mettre fin aux crimes organisés dans le domaine de la pêche et aux réseaux criminels impliqués dans ces crimes

Le projet se concentre sur les ports

En effet, les ports et les États du port jouent un rôle unique dans la gouvernance des secteurs de la pêche et maritime. En vertu du droit international, les États du port sont responsables du contrôle et de la surveillance des navires de pêche qui entrent dans leurs ports et en utilisent les services, ainsi que du poisson transitant par leurs ports. Ils ont la capacité de faire en sorte que la pêche illégale ne reste pas impunie et d'identifier les navires insalubres ainsi que les conditions de travail indécentes.

L'activité en mer est difficile à surveiller et à superviser, ce qui rend les réglementations et les lois difficiles à appliquer. Les ports offrent la possibilité la plus efficace et la moins coûteuse de contrôler, d'inspecter et d'agir contre les opérateurs illégaux. Les États du port contrôlent qui est autorisé à utiliser leur port pour le débarquement, le transbordement et les services au navire et à l'équipage. Ils constituent un point de contrôle critique pour les navires battant pavillon étranger opérant dans, ou transitant par les eaux nationales.

Refuser l'accès au port et aux services portuaires, et par conséquent empêcher le débarquement et le commerce illégal de produits de la mer, augmente les coûts associés aux opérations de pêche illégale et supprime les incitations financières à la participation à ces activités. L'identification des captures illégales avant ou pendant le débarquement (CONTRÔLER et VALIDER) est importante car après leur débarquement, il devient plus difficile de détecter les illégalités survenues avant ou pendant la pêche.



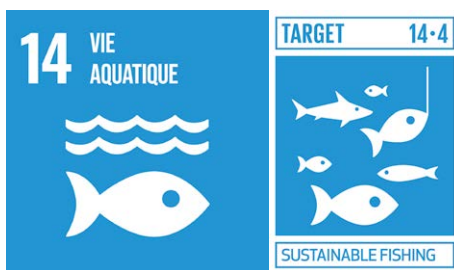
NOUS POUVONS UTILISER NOS PORTS COMME UN OUTIL PUISSANT POUR :

- Refuser l'accès aux navires de pêche INN connus ou présumés.
- Promouvoir un environnement légitime et équitable pour tous les pêcheurs.
- Identifier les navires à haut risque pour inspection ou enquête.
- Travailler avec toutes les administrations pour identifier, sanctionner et stopper les opérateurs illégaux.
- Établir des systèmes et des procédures qui réduisent le risque de corruption.
- Cibler les récidivistes qui pêchent systématiquement de manière illégale ou qui exploitent des navires insalubres.
- Améliorer le respect des réglementations en vigueur dans le secteur industriel pour soutenir un secteur artisanal durable.
- Améliorer la gouvernance et la sécurité maritime.





LE PROJET S'ALIGNE SUR LES EFFORTS INTERNATIONAUX VISANT À RENDRE NOS PÊCHERIES SÛRES, ÉQUITABLES ET LÉGALES – POUR LUTTER CONTRE LA PÊCHE INN SOUS TOUTES SES FACETTES



Vers l'atteinte de la cible 14.4 appelant à la fin de la pêche INN et des pratiques destructrices ainsi que de tous les objectifs de développement durable convergeant vers le programme commun de la SADC pour accélérer l'éradication de la pauvreté.

Organisation
pour l'alimentation et
l'agriculture (FAO)
Gestion durable et
responsable des ressources
halieutiques

Organisation maritime
internationale (OMI)
Sûreté et sécurité
maritimes et protection
du milieu marin

Organisation
internationale du
travail (OIT)
Normes et conditions
de travail dans l'industrie
de la pêche

Instruments internationaux juridiquement contraignants

- 1982 Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
- 1993 Accord de conformité de la FAO
- 1995 Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons
- 2009 Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de la FAO visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMREP/PSMA)

Instruments internationaux volontaires

- 1995 Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable
- 2001 Plan d'action de la FAO pour lutter contre la pêche INN
- 2014 Directives volontaires de la FAO pour la conduite de l'État du pavillon

2007 Convention C188 de l'OIT sur le travail dans la pêche
de 2007, visant à garantir aux pêcheurs des conditions de travail décentes à bord des navires de pêche

2012 Accord du Cap de l'OMI
sur le renforcement de la sécurité des navires de pêche

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) donne la priorité à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) afin de protéger les populations, les océans et l'économie de la région des effets dévastateurs de la pêche illégale. La SADC coordonne et dirige la collaboration régionale en matière de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) à travers le Centre de Coordination pour le MCS de la SADC (MCSCC).

SADC ATLANTIC est un projet du MCSCC de la SADC qui contribue à un changement durable en renforçant les capacités institutionnelles et humaines de MCS dans les pays côtiers de l'océan Atlantique que sont l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud, tous pays de la Convention du Courant de Benguela.

SADC ATLANTIC est soutenu par le Département d'État des États-Unis par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis à Gaborone, en partenariat avec le Secrétariat de la SADC et Stop Illegal Fishing.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

www.sadc.int

www.sadcmcscc.org

www.stopillegalfishing.org

Toutes les images © **Stop Illegal Fishing**

Octobre 2023

